

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mardi 09 Octobre 2018 à 20h00

Absent excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric MAITTE

Absent: Monsieur Guillaume PONSIN

- Vote du rapport de la CLECT :

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 12 Septembre 2018 et d'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 visé dans le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 12 Septembre 2018.

- Adhésion à la centrale d'achat de la Communauté Urbaine du Grand Reims :

Le Conseil Municipal décide d'approuver les termes du règlement intérieur et de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims, d'autoriser Monsieur Conrad CHER, Maire de la Commune de Vaudemange à signer la convention d'adhésion à la dite centrale d'acheter, de donner délégation à Monsieur Conrad CHER, Maire de la Commune de Vaudemange ou à toute personne habilitée, la décision de recourir aux services de la dite centrale d'achat en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent de ne pas octroyer l'indemnité au receveur municipal.

Questions diverses:

- Liste électorale :

Suite à un courrier de la Sous-Préfecture concernant la nouvelle réforme, Madame Christine CARRÉ est désignée pour siéger à la Commission de révision de la liste électorale en plus de Monsieur Gilles DEDET et Monsieur Jérôme CROQUET.

- PLU Énergies Renouvelables :

Le Maire informe que l'élaboration du PLU suit son cours et informe qu'une réunion se tiendra le Mardi 30 Octobre 2018.

<u>Rappel</u>: le dossier concernant l'élaboration du PLU est consultable sur le site internet et en mairie aux heures d'ouverture.

- Boulangerie:

Suite à l'arrêt de l'activité de la boulangerie Collard aux Petites Loges, le Conseil décide de faire une enquête sur la possibilité de mettre un distributeur à pain.

- Travaux château d'eau :

Des travaux sont prévus par le Grand Reims au cours du 4^{ème} trimestre 2018.

- Relève des compteurs d'eau :

Le Maire informe le Conseil que le service Eau du Grand Reims va faire intervenir une entreprise privée pour la relève des compteurs (n'ayant plus l'employé communal pour le faire). Un mot sera envoyé aux habitants pour prévenir des dates de relève.

Séance levée à 23h00.